



Conférence économique africaine

Note conceptuelle

CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE AFRICAINE 2018

Intégration régionale et continentale au service
du développement de l'Afrique

3-5 décembre



Groupe de la Banque africaine de
développement



Commission économique pour l'Afrique



Programme des Nations Unies pour le
développement

1. Introduction

- 1.1 Après l'instauration, en juillet 2016, d'un passeport commun africain, en mars 2018, 44 pays africains se sont engagés à mettre en place un marché commun pour l'Afrique – la Zone de libre-échange continentale africaine. Ces initiatives constituent un pas supplémentaire vers l'intégration de l'Afrique, qui permettra aux populations d'améliorer leurs conditions de vie. L'intégration africaine présente un potentiel considérable, non seulement pour favoriser une croissance économique plus robuste et plus équitable par le biais de marchés, mais également pour atténuer les conflits sur le continent.
- 1.2 Les premières initiatives africaines d'intégration régionale et continentale remontent à il y a plus de 50 ans avec la constitution de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), prédécesseur de l'Union africaine, qui fut elle-même le fruit d'un compromis entre les groupes de Monrovia et de Casablanca qui défendaient les différents aspects de l'intégration continentale dans les années 1960. Ce premier pas vers l'unité continentale fut suivi d'une étape importante – l'adoption du Traité d'Abuja (1991) instituant la Communauté économique africaine. Les communautés économiques régionales (CER) sont considérées comme les chevilles ouvrières de la Communauté économique africaine. Ces CER sont la source de progrès considérables en matière d'intégration africaine, notamment dans les domaines de la libéralisation et de la facilitation du commerce (Union économique et monétaire ouest-africaine [UEMOA] et Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe [COMESA]), de la libre circulation des personnes (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest [CEDEAO]), des infrastructures (Communauté de développement de l'Afrique australe [SADC] et Communauté d'Afrique de l'Est [CAE]) et de la paix et de la sécurité (CEDEAO et SADC).
- 1.3 Malgré tout, et en dépit de l'engagement politique fort annoncé par les dirigeants africains, la majorité des Africains estiment depuis ces 50 dernières années que l'intégration continentale reste modeste par rapport aux objectifs fixés. Le manque de volonté politique et l'absence de ressources et de capacités techniques permettant aux dirigeants de respecter leurs engagements figurent parmi les principaux défis à surmonter pour remédier à la lenteur des progrès. Les citoyens africains souhaitent néanmoins une intégration plus importante et plus rapide en ce qui concerne les aspects économique, social, culturel et politique du développement. Ils veulent pouvoir vivre et travailler, gérer une entreprise et se déplacer facilement sur tout le continent. Ils aspirent également à être respectés dans le monde entier et à voir leur continent jouer un rôle de premier plan sur la scène internationale.
- 1.4 L'aspiration à faire de l'Afrique un « continent intégré » constitue l'un des piliers fondamentaux de l'Agenda 2063 et le thème de la Conférence économique africaine (CEA) de 2018, qui abordera plus particulièrement « l'intégration régionale et continentale au service du développement de l'Afrique ». Les participants à cette conférence discuteront des résultats de la CEA de 2013 sur « l'intégration régionale en Afrique » et étudieront les solutions pratiques permettant de faire de la zone de libre-échange récemment instaurée une réalité. La Conférence contribuera à garantir que la Zone de libre-échange continentale africaine devienne un instrument de promotion du développement inclusif de l'Afrique en soutenant des institutions et des partenariats qui mènent des activités en faveur de l'intégration africaine sous ses différents aspects – économique, social, culturel, environnemental et politique.

2. Contexte

- 2.1 La CEA de 2018 s'articule autour de quatre idées clés énoncées lors de la Conférence de 2013 et a pour objectif de surmonter les défis qui continuent de saper les progrès accomplis en faveur de l'intégration africaine. La première est que l'intégration n'est plus une option. Le continent africain doit en effet choisir l'intégration pour consolider ses acquis et tirer le meilleur parti possible de la mondialisation s'il veut jouer un rôle majeur sur la scène internationale, comme prévu dans l'Agenda 2063. Toutefois, l'importance accrue qui est accordée à l'intégration économique, au détriment de l'intégration sociale, culturelle et politique, représente un risque. En outre, les mandats de certains membres des CER appliquant des instruments politiques différents se chevauchent. Il est également à noter que les traités existants ne sont pas appliqués comme il se doit et que les barrières non tarifaires continuent d'entraver la libre circulation des biens, des services et des personnes au-delà des frontières.
- 2.2 La deuxième idée est que les progrès, bien que considérables, sont trop lents, notamment en raison des intérêts divergents entre les pays, et de l'inefficacité et de la passivité des institutions. Il convient d'adopter une approche innovante, permettant de prendre en compte les intérêts des États sans en devenir l'otage.
- 2.3 La troisième idée est que la majeure partie des accords bilatéraux et multilatéraux conclus avec le reste du monde ne concordent pas avec les objectifs d'intégration régionale et continentale. Lorsqu'ils concluent des accords bilatéraux/multilatéraux, les pays africains ont tendance à proposer de meilleures offres au reste du monde qu'à leurs voisins. Les pays africains sont dès lors confrontés au défi de garantir que les accords actuels et futurs de commerce et d'investissement concordent avec les objectifs d'intégration régionale et continentale.
- 2.4 La dernière idée est que l'intégration doit être axée sur l'être humain et s'accompagner dès lors de partenariats solides avec les citoyens, les acteurs du secteur privé et les institutions de la société civile en vue de faciliter l'accélération des progrès et l'obtention de résultats durables. La confiance accordée aux dirigeants et aux institutions conditionnera l'accélération de l'intégration. Toutefois, cette confiance dépendra de l'efficacité avec laquelle les institutions et les dirigeants réaliseront les objectifs fixés et de leur capacité à tirer profit de l'intégration pour accélérer le développement sur l'ensemble du continent.
- 2.5 Compte tenu de la convergence entre l'Agenda 2063, le Programme 2030 et les « Cinq grandes priorités » de la Banque, il est indispensable que la CUA, l'ONU et la BAfD renforcent leur collaboration en vue de parvenir au développement inclusif et à l'intégration de l'Afrique. Ces programmes réaffirment l'importance de l'intégration régionale et continentale. L'Agenda 2063 imagine une Afrique intégrée comme une Afrique unie, dotée d'infrastructures de classe internationale sur tout le continent – de réseaux de transport ferroviaire, routier, fluvial et aérien – favorisant le commerce interafricain tout en améliorant la connectivité. Le citoyen africain posséderait alors des droits et des responsabilités, un passeport commun, un hymne et un drapeau, et il vivrait dans une Afrique politiquement unie. Le Programme 2030 vise à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes au travers de 17 objectifs et 169 cibles. L'intégration régionale et continentale est le moteur des réels progrès vers la réalisation des 17 objectifs. « Intégrer

l'Afrique », l'une des Cinq grandes priorités de la BAfD, devrait contribuer à la réalisation des quatre autres objectifs, à savoir : « Éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie », « Nourrir l'Afrique », « Industrialiser l'Afrique » et « Améliorer la qualité de vie des populations en Afrique ».

2.6 L'intégration régionale et continentale reste une stratégie intéressante pour optimiser le plus grand atout de l'Afrique : la jeunesse. L'intégration des populations, du commerce, de la finance et des infrastructures, entre autres, reste un puissant moyen de bâtir le futur dès aujourd'hui. L'Afrique accueille aujourd'hui 1,3 milliard d'habitants, un chiffre qui devrait atteindre les 2,5 milliards en 2050. Pour que l'intégration soit reconnue, il faut que celle-ci ait une portée globale et procure des bienfaits tangibles à l'ensemble des Africains. À cet égard, l'intégration doit contribuer à accélérer la concrétisation des objectifs et des aspirations des citoyens africains, de façon à ce qu'ils puissent améliorer leurs conditions de vie.

2.7 La Conférence, organisée au lendemain de la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine, aura pour valeur ajoutée d'établir un partenariat renforcé au service d'une intégration accélérée sous tous ses aspects, et de définir et promouvoir à cet effet des orientations précises fondées sur la recherche et les bonnes pratiques.

3. Objectifs de la Conférence

3.1 La CEA est aujourd'hui le principal forum de discussion autour des enjeux auxquels l'Afrique fait actuellement face. Les objectifs spécifiques des rencontres de la Conférence économique africaine sont les suivants :

- promouvoir la gestion des connaissances, laquelle est un moteur important du dialogue politique et d'une planification et d'une mise en œuvre efficaces des politiques ;
- engager un dialogue qui favorise l'échange d'idées et de réflexions innovantes parmi les chercheurs, les spécialistes du développement et les décideurs ;
- encourager et améliorer les travaux de recherche sur les questions économiques et stratégiques liées au développement des économies africaines par la promotion de l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes ;
- donner aux jeunes chercheurs africains, aux Africains de la diaspora et aux organisations la possibilité de partager leurs connaissances avec les décideurs ; et
- faire office de plateforme et permettre aux chercheurs, décideurs et opérateurs du secteur privé de se rencontrer et de s'accorder sur l'intégration régionale et continentale, laquelle constitue un moyen d'accélérer le développement inclusif et durable de l'Afrique.

3.2 Depuis qu'elle a vu le jour en 2006, la CEA a encouragé le dialogue et l'échange de connaissances sur un éventail de problèmes et de défis rencontrés par l'Afrique (voir encadré 1).

Encadré 1. Thématiques passées de la Conférence économique africaine

1. CEA 2006 – Accélérer le développement de l'Afrique cinq ans après le début du XXI^e siècle
2. CEA 2007 – Opportunités et enjeux du développement de l'Afrique dans l'arène mondiale

3. CEA 2008 – Mondialisation, institutions et développement économique de l’Afrique
4. CEA 2009 – Encourager le développement en période de crises économique et financière
5. CEA 2010 – Établir un plan d’action pour la relance et la croissance à long terme de l’Afrique
6. CEA 2011 – Économie verte et transformation structurelle en Afrique
7. CEA 2012 – Développement inclusif et durable à l’ère de l’incertitude économique mondiale
8. CEA 2013 – L’intégration régionale en Afrique
9. CEA 2014 – Savoir et innovation pour la transformation de l’Afrique
10. CEA 2015 – Lutter contre la pauvreté et les inégalités dans le programme de développement pour l’après 2015
11. CEA 2016 – Nourrir l’Afrique : vers une agro-industrialisation pour une croissance inclusive
12. CEA 2017 – Gouvernance pour une transformation structurelle

4. Structure de la Conférence

4.1 Organisée conjointement par la Banque africaine de développement, la Commission économique des Nations Unies pour l’Afrique et le Programme des Nations Unies pour le développement, la Conférence économique africaine 2018 sera la 13^e édition de la CEA. Les discussions s’articuleront autour de 4 axes et de 12 mesures stratégiques visant à établir des partenariats plus efficaces en faveur de l’intégration continentale sous tous ses aspects.

4.2 Chaque axe fera l’objet d’une séance plénière tandis que chacune des mesures stratégiques constituera le thème de l’une des 12 réunions parallèles où les articles présentés seront consacrés aux principales solutions qui permettront de faire de l’intégration une réalité. Les quatre axes de la Conférence et les 12 mesures stratégiques sont présentés dans le tableau 1 :

Tableau 1 : Quatre axes et 12 mesures pour l’intégration continentale

N°	4 axes	12 mesures stratégiques
1.	Fondement conceptuel de l’intégration africaine	1.1. Intégration économique – Où en sommes-nous ? Qu’avons-nous appris ? Quelles possibilités s’offrent à nous ?
		1.2. Intégration sociale et culturelle – Où en sommes-nous ? Qu’avons-nous appris ? Quelles possibilités s’offrent à nous ?
		1.3. Intégration politique – Où en sommes-nous ? Qu’avons-nous appris ? Quelles possibilités s’offrent à nous ?
		1.4. Intégration environnementale – Où en sommes-nous ? Qu’avons-nous appris ? Quelles possibilités s’offrent à nous ?
2.	Les infrastructures et les institutions au service de l’intégration en Afrique	2.1. Développer des infrastructures sur l’ensemble du continent, notamment ouvrir les cieux africains à la concurrence, et éliminer les obstacles à la circulation des personnes, des biens et des services dans toute l’Afrique.
		2.2. Renforcer le caractère transformateur des communautés économiques régionales (p. ex., CAE, CEDEAO, COMESA et SADC).

		2.3. Accélérer l'harmonisation des politiques et institutions (notamment réglementaires et juridiques) ainsi que l'intégration des populations sur tout le continent.
3.	Mobilisation du secteur privé au service de l'intégration en Afrique.	3.1. Réduire le coût des affaires sur l'ensemble du continent, y compris les frais de transport.
		3.2. Investir dans les compétences, l'innovation et les chaînes de valeur, et accroître sensiblement le nombre d'entrepreneurs.
		3.3 Accéder aux financements pour favoriser le commerce interafricain
4.	Création de partenariats au service d'une intégration efficace.	4.1. Mettre au point des mécanismes d'alerte précoce et d'intervention rapide.
		4.2. Promouvoir la mise en place d'un cadre de responsabilité et l'interdépendance à tous les niveaux, et faire notamment en sorte que les accords actuels et futurs conclus avec le reste du monde en matière de commerce et d'investissements soient conformes à l'objectif d'intégration continentale.
		4.3. Redéfinir et élargir le partenariat en faveur de l'intégration continentale.

4.3 La CEA 2018 offrira un cadre privilégié aux chercheurs, décideurs et spécialistes du développement, qui auront la possibilité de discuter et d'accumuler des connaissances relatives aux solutions en faveur de l'intégration continentale. Le débat s'articulera autour de quatre axes dans l'objectif de trouver des solutions novatrices pour surmonter les obstacles à l'intégration régionale et continentale en Afrique.

4.4 Comme à l'accoutumée, les institutions coorganisatrices examineront avec professionnalisme tous les articles soumis ; les pairs chargés de cette tâche ne connaîtront pas les noms des auteurs. Les articles qui auront été retenus pour faire l'objet d'une présentation seront ainsi des travaux originaux de qualité.

4.5 D'éminents experts évalueront les articles présentés, et une récompense sera remise à l'auteur dont l'article aura été considéré comme le meilleur de la Conférence. La récompense revient toujours à de jeunes chercheurs. Le nom du gagnant sera annoncé à la cérémonie de clôture.

5. Procédures et calendrier de soumission

5.1 Les auteurs qui souhaitent soumettre leur article doivent suivre les consignes figurant sur le site Internet de la CEA 2018 (www.undp/aec/2018), (www.afdb.org/aec), (www.uneca.org/aec2018). Seuls les textes complets seront retenus pour faire l'objet d'une présentation. Nous vous encourageons en outre à soumettre des textes axés sur les politiques et les solutions s'accompagnant d'un travail empirique important. La priorité sera donnée aux articles axés sur les solutions.

5.2 Les participants et les experts qui soumettent leur article en vue de la Conférence doivent respecter les principales échéances spécifiées dans le tableau 2.

Tableau 2 : Calendrier annoté

Annotation	Date limite
Appel à contributions	14 mai 2018
Date limite des soumissions	30 juillet 2018
Notification de l'approbation finale	30 septembre 2018
Dernier jour d'inscription pour les intervenants	31 octobre 2018
Clôture des réservations de billets d'avion	2 novembre 2018
Dates de la Conférence	3-5 décembre 2018

5.3 Les jeunes chercheurs africains, tous sexes confondus, sont tout particulièrement encouragés à soumettre leur article. L'un des objectifs de la CEA consiste à offrir aux jeunes chercheurs africains la possibilité de partager leurs travaux avec un large public, d'une part, et d'élargir leur réseau, d'autre part.

6. Produits et résultats escomptés

6.1 La Conférence devrait notamment déboucher sur :

- un rapport de conférence se présentant sous la forme d'une synthèse des principales conclusions et recommandations politiques formulées dans les documents de séance et les discours liminaires ;
- la publication éventuelle des délibérations, qui comprendront les commentaires et les retours pertinents des pairs et des participants ;
- la publication prochaine d'un numéro spécial de la revue African Development Review, contenant les articles les plus novateurs sur le plan opérationnel et politique ;
- le partage de documents politiques avec les communautés économiques régionales et les gouvernements des pays membres régionaux ;
- des indicateurs permettant d'évaluer la manière dont les recommandations orientent les politiques publiques et régionales.

7. Soutien financier

7.1 Il sera demandé aux auteurs d'indiquer s'ils ont besoin d'un soutien financier pour couvrir les dépenses (déplacement, hébergement et indemnité journalière de subsistance) effectuées dans le cadre de leur participation à la Conférence. Seul un auteur par article retenu sera éligible à un soutien financier. Ce soutien est essentiellement réservé aux auteurs qui présenteront leur article et aux jeunes chercheurs africains.